



Bulletin départemental n°246bis Du 18 mai 2017



Sommaire:

P1D :

appel à candidature sur des postes à exigence particulière vacants à l'issue de la phase principale du mouvement 2017

P1D – 18-05-2017

**Appel à candidature sur postes à exigence particulière
Phase d'ajustement - Année scolaire 2017-2018**

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Dalila BROOKS (04.90.27.76.27)
Eva NEVES DA ROCHA (04.90.27.76.68)

Un appel à candidature est lancé pour des postes à exigence particulière vacants dont la liste est communiquée en pièce jointe

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans les fiches de poste (également en pièces jointes) peuvent postuler selon la procédure suivante :

- adresser une fiche de candidature à la DSDEN 84 par poste sollicité,
- la fiche de candidature devra être transmise au supérieur hiérarchique **pour le mardi 30 mai 2017**, délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir la fiche de candidature à la direction académique - Pôle 1^{er} degré - **pour le jeudi 1er juin 2017**.

- **Le recrutement, pour ces postes à exigence particulière, nécessite une vérification préalable de la compétence détenue ; le départage des candidats retenus se faisant au barème.**
- **Les règles d'affectation sur les postes à exigence particulière sont hiérarchisées de la façon suivante :**

1/ affectation des titulaires de la qualification

2/ affectation des non titulaires

Aucune affectation ne peut être prononcée sur les postes de maître formateur pour les enseignants n'ayant pas le CAFIPEMF (à l'exception des stagiaires CAFIPEMF) .

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1^{er} degré / Moyens - RH

POSTES A EXIGENCE PARTICULIERE – PHASE D'AJUSTEMENT MOUVEMENT 2017

Les fiches de poste et la fiche de candidature sont consultables en ligne sur le portail intranet académique (PIA 1^{er} degré) via l'adresse : <https://si1d.ac-aix-marseille.fr>, ainsi qu'au bulletin départemental.

Pôle 1^{er} degré
Moyens-RH

Dossier suivi par

Dalila BROOKS
Eva NEVES DA ROCHA

Téléphone
04 90 27 76 27
04 90 27 76 68

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 84

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

1/ Postes de maître formateur

- 1 poste à l'EEMU croix rouge à Orange
- 1 poste à l'EEMU Jean Jaurès à Sorgues
- 1 poste à l'EMPU la colline à Apt
- 1 poste à l'EMPU Aimée Meynard à Pertuis

Les postes de maître formateur sont offerts à titre provisoire pour l'année scolaire 2017-2018.

2/ Animateur informatique :

- 1 poste à l'EEMU Frédéric Mistral à Avignon (offert à titre définitif)

3/ Enseignant référent:

- 1 poste au collège Alphonse Silve à Montoux (offert à titre définitif)
- 1 poste au collège Jean Bouin à L'Isle sur la Sorgue (offert à titre provisoire 2017-18)
- 1 poste au collège le Luberon à Cadenet (offert à titre provisoire 2017-18)

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du P1D

FICHE DE POSTE

ANIMATEUR INFORMATIQUE

POSTE	Poste rattaché à la circonscription d'Avignon 1
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Rattaché à l'EEPU Frédéric Mistral, il y exerce ses fonctions sous la responsabilité conjointe de l'IEN en charge du numérique dans le département et des inspecteurs de circonscription.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recenser et diffuser, après validation, en lien avec les IEN et l'IEN-TICE, les démarches d'apprentissage efficaces faisant appel au numérique, ➤ S'inscrire dans la polyvalence du maître du 1er degré et dans une approche multimédia (audiovisuel, informatique et Internet), ➤ Impulser et accompagner les projets de cycle et d'école faisant appel aux TICE, en aidant les maîtres, sans se substituer à eux. Il peut être ainsi amené à intervenir en classe aux côtés du maître, pour la concrétisation d'un projet pédagogique incluant les TICE, ➤ Aider à la mise en place des pratiques pédagogiques centrées sur les compétences numériques définies dans le LSU ➤ Participer à la définition d'une politique d'école (Conseils de maîtres de cycle, volet numérique à intégrer dans le projet d'école, élaboration d'un site d'école...), ➤ Participer aux actions de formation, d'information, d'animation, à travers : <ul style="list-style-type: none"> - les stages prévus au PDF incluant le numérique, - les animations sur les sites écoles dans le prolongement de ces stages, - les animations pédagogiques dans les circonscriptions. ➤ Conseiller l'I.E.N. de circonscription en matière de numérique, en plaçant son action dans le cadre du programme de travail de la circonscription, dans le respect des orientations nationales, académiques et départementales (évaluations, stages de remise à niveau, Aide Personnalisée,...), ➤ Apporter ponctuellement une aide technique de premier niveau (Base élèves, Affelnet, Evaluations, ENR, ENT, GIBII ...), ➤ Assister les écoles dans les domaines juridiques, déontologiques et d'équipement en matière de numérique et assurer le suivi des projets d'équipement informatique initiés par les collectivités territoriales, ➤ Représenter l'inspecteur auprès des collectivités locales : interlocuteur en matière de politique de développement numérique, ➤ Participer à l'ensemble des groupes de travail initiés par l'Inspecteur d'Académie pour intégrer la transversalité des TICE dans les divers champs disciplinaires, ➤ Apporter sa contribution aux travaux de l'équipe départementale TICE placée sous la responsabilité de l'I.E.N. TICE et coordonnée par le CPD-TICE.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CAFIPEMF option numérique et C2i2e conseillés, (en tout état de cause le candidat s'engagera à se présenter à ces deux certifications), ➤ Avoir des connaissances en informatique (dont un minimum de connaissances techniques dont celles exigées pour le C2i2e) pour être capable d'aider efficacement à l'utilisation du matériel dans les écoles, ➤ Etre capable de travailler en équipe, d'organiser et de conduire une réunion d'adultes, ➤ Etre capable d'assurer des formations, tant sur le plan technique que pédagogique, ➤ Avoir une expérience des projets liés au numérique, être capable d'en proposer de nouveaux et d'aider les collègues à les mettre en place, ➤ Avoir une connaissance correcte de l'institution et des ressources dont elle dispose, ➤ Etre capable de soutenir et de promouvoir les actions départementales en cours (sciences, évaluations nationales et départementales, sites Internet de circonscription, d'école, ateliers hors temps scolaires...).
SPECIFICITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disponibilité
SITUATION ADMINISTRATIVE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination à titre définitif

FICHE DE POSTE

ANIMATEUR INFORMATIQUE

POSTE	Poste rattaché à la circonscription d'Avignon 1
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Rattaché à l'EEMU Frédéric Mistral, il y exerce ses fonctions sous la responsabilité conjointe de l'IEN en charge du numérique dans le département et des inspecteurs de circonscription.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recenser et diffuser, après validation, en lien avec les IEN et l'IEN-TICE, les démarches d'apprentissage efficaces faisant appel au numérique, ➤ S'inscrire dans la polyvalence du maître du 1er degré et dans une approche multimédia (audiovisuel, informatique et Internet), ➤ Impulser et accompagner les projets de cycle et d'école faisant appel aux TICE, en aidant les maîtres, sans se substituer à eux. Il peut être ainsi amené à intervenir en classe aux côtés du maître, pour la concrétisation d'un projet pédagogique incluant les TICE, ➤ Aider à la mise en place des pratiques pédagogiques centrées sur les compétences numériques définies dans le LSU ➤ Participer à la définition d'une politique d'école (Conseils de maîtres de cycle, volet numérique à intégrer dans le projet d'école, élaboration d'un site d'école...), ➤ Participer aux actions de formation, d'information, d'animation, à travers : <ul style="list-style-type: none"> - les stages prévus au PDF incluant le numérique, - les animations sur les sites écoles dans le prolongement de ces stages, - les animations pédagogiques dans les circonscriptions. ➤ Conseiller l'I.E.N. de circonscription en matière de numérique, en plaçant son action dans le cadre du programme de travail de la circonscription, dans le respect des orientations nationales, académiques et départementales (évaluations, stages de remise à niveau, Aide Personnalisée,...), ➤ Apporter ponctuellement une aide technique de premier niveau (Base élèves, Affelnet, Evaluations, ENR, ENT, GIBII ...), ➤ Assister les écoles dans les domaines juridiques, déontologiques et d'équipement en matière de numérique et assurer le suivi des projets d'équipement informatique initiés par les collectivités territoriales, ➤ Représenter l'inspecteur auprès des collectivités locales : interlocuteur en matière de politique de développement numérique, ➤ Participer à l'ensemble des groupes de travail initiés par l'Inspecteur d'Académie pour intégrer la transversalité des TICE dans les divers champs disciplinaires, ➤ Apporter sa contribution aux travaux de l'équipe départementale TICE placée sous la responsabilité de l'I.E.N. TICE et coordonnée par le CPD-TICE.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CAFIPEMF option numérique et C2i2e conseillés, (en tout état de cause le candidat s'engagera à se présenter à ces deux certifications), ➤ Avoir des connaissances en informatique (dont un minimum de connaissances techniques dont celles exigées pour le C2i2e) pour être capable d'aider efficacement à l'utilisation du matériel dans les écoles, ➤ Etre capable de travailler en équipe, d'organiser et de conduire une réunion d'adultes, ➤ Etre capable d'assurer des formations, tant sur le plan technique que pédagogique, ➤ Avoir une expérience des projets liés au numérique, être capable d'en proposer de nouveaux et d'aider les collègues à les mettre en place, ➤ Avoir une connaissance correcte de l'institution et des ressources dont elle dispose, ➤ Etre capable de soutenir et de promouvoir les actions départementales en cours (sciences, évaluations nationales et départementales, sites Internet de circonscription, d'école, ateliers hors temps scolaires...).
SPECIFICITE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disponibilité
SITUATION ADMINISTRATIVE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nomination à titre définitif

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT REFERENT

P1D

Objectifs :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et en conformité avec le projet académique et le projet départemental, l'enseignant référent concourt aux missions de la MDPH et se place au service du projet personnalisé de scolarisation :

- veiller à la mise en œuvre des actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) de l'élève
- identifier les besoins spécifiques des élèves handicapés
- favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.

Missions et tâches :

Relations avec les familles et les partenaires

- il accueille et informe les familles des élèves handicapés et leur transmet les bilans annuels,
- il réunit, anime et assure la coordination de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) pour chacun des élèves handicapés de son secteur, afin de favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)
- il assure la permanence des relations entre les partenaires et veille à la cohérence du parcours de formation de l'élève
- il se place en position d'aide et de conseil, auprès des différents acteurs concernés par le PPS de l'élève et favorise les échanges d'information entre les partenaires
- il constitue un « dossier de suivi » du PPS regroupant les documents constitués par l'ESS.

Relations avec l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation (EPE) de la MDPH :

- il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire et peut être invité à ses travaux
- il contribue à l'élaboration et l'évaluation du PPS et transmet à l'EPE les comptes –rendus des équipes de suivi de la scolarisation, tous documents ou observations de nature à éclairer sur les compétences et les besoins en situation scolaire de l'élève et les bilans annuels

Auprès de l'IEN ASH :

L'enseignant référent communique à l'IEN ASH les informations concernant la mise en œuvre et le suivi des PPS dans son secteur d'intervention.

Il participe aux réunions de coordination des enseignants référents et aux modules de formation d'accompagnement à ses fonctions mis en place.

Il lui remet annuellement un rapport d'activité qui précise, outre les conditions d'exercice, le bilan chiffré assorti d'une évaluation qualitative de ses actions, les difficultés rencontrées et les pistes envisagées pour l'année suivante.

Auprès de l'IEN chargé de circonscription du premier degré ou le chef d'établissement :

L'enseignant référent l'informe des modalités d'organisation de la scolarisation de chaque élève handicapé. Il en fait de même s'il y a lieu auprès du directeur de l'établissement de santé médico-social.

Compétences – expérience professionnelle :

L'enseignant référent est de préférence titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS/CAEI).

Il montre :

- une bonne connaissance du handicap, des structures et partenaires dans le champ du handicap
- des compétences pédagogiques de bon niveau
- une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de texte, tableur, courrier électronique, internet.

Qualités :

L'enseignant montre :

- de bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- de bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec les partenaires et équipes pédagogiques)
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement
- strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel
- capacité à construire des partenariats (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc...)

Organisation du service :

L'enseignant référent exerce sur calendrier scolaire, plus une semaine en fin d'année et une semaine avant la rentrée.

Son rattachement administratif est situé dans un établissement public local d'enseignement de son secteur d'intervention.

Ce secteur est arrêté annuellement par le directeur académique et comprend nécessairement des écoles, des établissements du second degré de l'enseignement public et privé, des établissements de santé et/ou médico-sociaux et éventuellement des établissements de l'enseignement agricole.

Il est placé sous l'autorité de l'IEN ASH, coordonnateur des enseignants référents du département.